

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2022

CM 2022/62 - Compte rendu de la délégation du maire

Le Conseil Municipal, a été informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au Maire à savoir :

Numéro décision	Intitulé	Date
2022-07-01	Attribution d'un marché d'approvisionnement et de livraison de fournitures scolaires à la société Lacoste, Bourges. Marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 3 fois. Montant maxi : 20 000€ HT/ an	13/07/2022
2022-09-11	Attribution d'un marché pour le remplacement des éclairages du terrain de foot synthétique par du led à la société Lucitea, CESSON SEVIGNE d'un montant de 48 000€ HT	19/09/2022
2022-09-10	Construction d'une piste d'athlétisme couverte et ses vestiaires : Avenant n°4 aux Lots n°1– Renforcement du réseau d'eau pluviale à l'entrée des vestiaires et de la salle d'athlétisme, Société : AGILIS / KERLEROUX pour un montant de 14 202,40 HT	11/07/2022
2022-09-10	Construction d'une piste d'athlétisme couverte et ses vestiaires : Avenant n°3 aux Lots n°2 – Suppression de caniveaux inox et siphons, Société : CRENN pour un montant de - 2 557.78 € € HT	05/09/2022
2022-09-10	Construction d'une piste d'athlétisme couverte et ses vestiaires : Avenant n°3 aux Lots n°7 - Création de cloisons supplémentaires (circulation et salle de musculation), Société : QUEMENEUR CSIM pour un montant de 1 775 € HT	15/07/2022
2022-09-10	Construction d'une piste d'athlétisme couverte et ses vestiaires : Avenant n° 3 au Lots n°9 -- Prestations en moins pour la fourniture et pose de plafonds suspendus, Société : IROISE PLAFONDS pour un montant de - 842.96 € HT	19/07/2022
2022-09-10	Construction d'une piste d'athlétisme couverte et ses vestiaires : Avenant n° 3 aux Lots n°10 – Fourniture et pose de siphons de sol compris platine d'étanchéité, Société : QUEVAREC CARRELAGE pour un montant de 1 251.60 € HT	15/07/2022
2022-09-10	Construction d'une piste d'athlétisme couverte et ses vestiaires : Avenant n°4 aux Lots n°13 remplacement d'un meuble par une plonge inox, ajout de lave-mains dans les sanitaires PMR, Société : ELORN PLOMBERIE CHAUFFAGE pour un montant de + 2 010.00 € HT	05/09/2022
2022-09-10	Construction d'une piste d'athlétisme couverte et ses vestiaires : Avenants de prolongation des délais d'exécution des travaux des vestiaires ont été prolongés jusqu'au 30 septembre 2022	11/07/2022
2022-07-02	Autorisation de mandats spéciaux : Cérémonie de Remise de lauriers dans le cadre de la labellisation « Ville active et sportive » le 25 août 2022 à Limoges. Monsieur Matthieu SEITE, adjoint au Maire en charge de la Vie associative et Sportive, a représenté la commune.	18/07/2022
2022-09-01	Représentation de la commune au 104 ^{ème} congrès des Maires les 22, 23 et 24 novembre à Paris : Monsieur Pierre OGOR, Maire, Madame Anne-Sophie MORVAN, 3 ^{ème} Adjointe, Madame Isabelle NEDELEC, 5 ^{ème} Adjointe, Monsieur Matthieu SEITE, 6 ^{ème} Adjoint, Madame Sophie GUIAVARCH, 7 ^{ème} Adjointe	09/09/2022

CM 2022/63 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de gestion des déchets pour 2021

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics de gestion des déchets.

CM 2022/64 - Expérimentation du compte financier unique et adoption du référentiel budgétaire et comptable m57 à compter du 1er janvier 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : a approuvé les termes de la convention, annexée à la délibération, à intervenir entre la Ville de Guilers et l'Etat permettant de mettre en œuvre l'expérimentation du Compte Financier Unique pour les comptes de l'exercice 2023 ; a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents et à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de l'expérimentation ; a adopté la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le budget principal et le budget annexe du lotissement de Coat Bian, à compter du 1er janvier 2023 ; a adopté le tableau de transposition des comptes de la M14 à la M57, tel que prévu sur le site gouvernemental : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-referentiel-budgetaire-et-comptable-m57>, pour permettre à la commune de traiter ses dépenses et ses recettes entre le 1er janvier 2023, date d'application de la M57, et le vote du budget primitif ; a conservé un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023 ; a décidé le maintien du régime des provisions semi-budgétaires ; a autorisé M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

CM 2022/65 - Adoption du règlement budgétaire et financier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la délibération et a précisé que ce règlement s'appliquera au budget principal de la commune et à ses budgets annexes.

CM 2022/66 - Passage à la nomenclature m57 : modalités de gestion des amortissements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : a fixé, à compter du 1er janvier 2023, date d'adoption de la nomenclature M57, les durées d'amortissement par catégorie de biens comme indiqué dans le tableau ; a appliqué la méthode de calcul de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis, c'est-à-dire à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2023 ; a aménagé cette règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 000 € TTC, biens pour lesquels l'amortissement se fera en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition ; poursuit les plans d'amortissement commencés sous l'ancienne instruction M14 jusqu'à l'amortissement complet des biens ; a appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, exclusivement pour les immeubles de rapport et à condition que l'enjeu soit significatif ; a étendu ces dispositions aux budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57.

CM 2022/67 - Apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage en nomenclature m57

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2022 par une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 par le crédit du compte 1069, pour un montant de 3 398.54 €, et a pris acte que cet apurement ne pourra intervenir qu'à l'issue de la validation de la prochaine décision modificative du budget principal intégrant les crédits nécessaires à sa mise en œuvre. Cette décision modificative interviendra avant la fin de l'année 2022 afin de permettre de solder le compte 1069 au 31/12/2022 au plus tard.

CM 2022/68 - Approbation de la révision libre des attributions de compensation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité : a pris acte du rapport de la CLECT (séance du 3 juin 2022) ; a approuvé la révision libre des attributions de compensation comme exposé ; a approuvé le versement de 38 871 €, par la ville de Guilers, au titre de l'attribution de compensation en investissement ; a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

CM 2022/69- Signature de la charte d'engagement du plan climat de Brest métropole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la charte d'engagement du Plan Climat de Brest métropole, et a autorisé Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette charte.

CM 2022/70- Demande de subvention ADAO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement de la subvention d'un montant de 500,00 €.

CM 2022/71- Subventions aux associations sportives pour frais de déplacements hors Finistère

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a approuvé les montants des subventions pour frais de déplacements à savoir : Club d'athlétisme guilérien : Total : 2.771,70 € ; Club d'athlétisme guilérien : Total : 4.436,00 € ; Saint Renan Guilers Handball : Total : 2.547,00 € ; Amicale Laïque Tennis de Table : Total : 348,50 € ; Guilers VTT nature : Total : 1.311,00 €, et en a autorisé les versements.

CM 2022/72- Demande de subvention exceptionnelle Iroise athlétisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €.

CM 2022/73- Convention de financement de la section sportive de Football

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, a approuvé les termes de la convention à passer avec l'ASG, a autorisé Monsieur Le Maire à la signer et a autorisé le versement de la subvention pour l'année 2022.

CM 2022/74- Acquisition d'un espace vert rue de la Paix

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé l'acquisition de cette emprise, ou d'une partie de cette emprise, issue de la parcelle cadastrée section BB n°502, à titre gratuit ; les frais afférents à cette transaction étant à la charge de la commune, et a autorisé Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à cette transaction.

CM 2022/75- Point sur la rentrée scolaire 2022-2023

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation faites en conseil municipal.

CM 2022/76- Répartition intercommunale des charges de fonctionnement 2022-2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette participation.

CM 2022/77- Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le montant de la subvention 2023 d'un montant de 178 362 €.

CM 2022/78- Tréteaux chantants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

CM 2022/79- Renouvellement de la convention financière du dispositif de maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, le Conseil Municipal à l'unanimité, a autorisé Monsieur Le Maire à signer la convention financière.

CM 2022/80- Renouvellement de la convention de partenariat et de mise à disposition du site de Penfeld au Service Militaire Volontaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a validé les termes de la nouvelle convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

CM 2022/81- Changement de dénomination d'un équipement municipal

Le Conseil Municipal à l'unanimité, a validé la proposition de dénommer le bâtiment situé 79, rue Charles de Gaulle, « Espace Jean MOBIAN ».

CM 2022/81- Calendrier des ouvertures dominicales accordées aux commerces de détail sur la commune de Guilers

Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 7 abstentions (groupe de la minorité), a émis un avis sur le calendrier des ouvertures dominicales 2023 proposées pour la commune de Guilers, à savoir le dimanche 17 décembre, dimanche 24 décembre et le dimanche 31 décembre.